République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 août 2023

Séance ordinaire du **29 août 2023** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 14
Absents : 01
Nombre de procuration(s) : 1

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
Secrétaire de séance : M. DEMARE Alain

Date de convocation : 22 août 2023

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent (arrivé à 20 h 45) - OFFENBURGER Céline RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mme TANGHE Marielle (Mme TANGHE a donné procuration à Mme MOSCHLER Isabelle)

7. Affaires scolaires - Approbation des crédits pour l'année scolaire 2023/2024

M. SAETTEL Christiane communique les effectifs scolaires pour la rentrée 2023/2024 :

- Ecole maternelle : 49 enfants (50 en 2022)
- Ecole primaire : 75 enfants (69 en 2022)

M. le Maire confirme que cette année encore, le périscolaire affiche complet, soit 70 enfants à la pause méridienne.

Sur proposition de M. le Maire et de Mme SAETTEL, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- DECIDE de reconduire à compter de la rentrée scolaire 2023, l'attribution des crédits suivants :

1. Dotation de fonctionnement

25 € par élève et par année scolaire, à calculer sur la base des effectifs de la rentrée 2023.

2. Dotation pour la bibliothèque

300 € par classe et par année scolaire étant précisé que cette dotation peut être modulée selon le projet éducatif présenté par l'équipe enseignante après approbation de celui-ci par le Conseil Municipal.

3. Frais de transport

Participation à hauteur de 1/3 aux frais de transport pour les sorties ayant pour support les activités pédagogiques et ce à raison de 3 sorties par an tant pour l'école primaire que pour l'école maternelle.

4. Subvention

Versement d'une subvention de 100 € à la coopérative de l'école primaire.

5. Photocopieurs

La commune prend en charge soit l'acquisition, soit la location des photocopieurs des écoles primaire et maternelle.
Par ailleurs elle règle la fourniture des cartouches.

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20230829-CM290820237-DE
Date de télétransmission : 05/09/2023
Date de réception préfecture : 05/09/2023

Enfin, elle reconduit le principe suivant :

- Ecole primaire :
  - Dotation d'une ramette de 500 feuilles A4 par élève et par année scolaire
  - Dotation forfaitaire de 1 ramette de 500 feuilles A3 par classe.

- Ecole maternelle :
  - Dotation de 3 ramettes de 500 feuilles A4 chacune pour 4 élèves et par année scolaire
  - Dotation forfaitaire de 1 ramette de 500 feuilles A3 par classe.

6. Abonnements

Le crédit de 175 € pour les abonnements de l'école primaire est maintenu.

7. Subventions pour les séjours

Le Conseil Municipal maintient sa contribution financière de 5 € par jour et par élève pour les séjours de découverte organisés tant par les sections de maternelle que par celles de l'école primaire, étant précisé que le versement est effectué directement à l'établissement organisateur après production d'une attestation précisant la nature du séjour, sa durée et l'état nominatif des élèves y ayant participé.

8. Natation

Compte tenu que la natation est inscrite dans le programme des activités obligatoires, le Conseil Municipal décide de reconduire la prise en charge des entrées de la piscine.

- **DECIDE** d'imputer les engagements financiers ci-dessus aux budgets 2023 et 2024.

Le secrétaire de séance,
Alain DEMARE.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 4 septembre 2023
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.

MAIRIE D'INNENHEIM
67 - Bas-Rhin

Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim le 05 septembre 2023.

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20230829-CM290820237-DE
Date de télétransmission : 05/09/2023
Date de réception préfecture : 05/09/2023